



Communiqué de presse

Paris, le 22 février 2017

## Objectif CO<sub>2</sub> Les premiers Trophées récompensent les entreprises engagées dans la transition énergétique

**Bruno Lechevin, Président de l'ADEME et Jean-Paul Deneuille, Président de l'AFT (Association pour le développement de la Formation dans les Transports et la Logistique), ont récompensé mercredi 22 février, lors de la première édition des Trophées Objectif CO<sub>2</sub>, les premières entreprises et collectivités engagées dans le Programme Objectif CO<sub>2</sub>. Cet événement national a réuni les principaux acteurs économiques et publics du secteur du transport. Pour le Ministère de l'Environnement, l'ADEME et l'AFT, le but est désormais d'impliquer le plus grand nombre d'acteurs dans le Programme Objectif CO<sub>2</sub> (Charte et Labels) qui apparaît comme la solution du transport éco-responsable.**

Bruno Lechevin, Président de l'ADEME, a remis différents Trophées qui mettent en lumière l'engagement fort de plusieurs entreprises et collectivités au travers de la Charte Objectif CO<sub>2</sub> : celles qui ont réalisé les plus forts gains en termes d'émissions de GES, celles qui ont été les plus innovantes dans leur plan d'actions et enfin les premières collaborations entre une collectivité et son exploitant de transport urbain de voyageurs. Cet événement a aussi été l'occasion de remettre officiellement les Labels Objectifs CO<sub>2</sub> obtenus durant l'année 2016 et les premiers de l'année 2017.

Jean Paul Deneuille, Président de l'AFT, a pour sa part dressé le bilan de la première année de sa mise en œuvre, rappelant que dès le mois de juin l'ensemble des équipes et des dispositifs étaient opérationnels.

L'objectif a été fixé pour l'année 2017 d'élargir le programme Objectif CO<sub>2</sub> à d'autres critères que les GES et l'énergie, comme les polluants atmosphériques (*Nox, PM et COV*), le bruit et l'économie circulaire. Différents outils d'évaluation des impacts et d'aide à la décision seront ainsi mis à la disposition de la profession. Enfin, l'ADEME a annoncé sa volonté de mettre en œuvre un dispositif global d'engagements volontaires et de labellisation pour l'ensemble des acteurs de la filière logistique, avec pour ambition de les impliquer tous dans le défi de la baisse des impacts environnementaux du fret et de les accompagner sur le chemin de la transition écologique.

Porté par l'AFT, le programme d'accompagnement Objectif CO<sub>2</sub> bénéficie d'un financement de Total dans le cadre du dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie. Il est soutenu par l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie), le MEEM (Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer), et les organisations professionnelles du secteur.





### Trophée de la meilleure progression

Le Trophée de la meilleure progression récompense les 6 entreprises ayant réalisé le plus fort gain en gCO<sub>2</sub>e/km sur au moins un cycle complet de 3 années d'engagement.

Catégories	Entreprises de transport routier de marchandises	Gain réalisé
< 50 salariés	Représente SAS TRANSPORTS MANAUX	12,9 %
< 250 salariés	TRANSPORTS GUY-CASSET GROUPE	12,3 %
≥250 salariés	CHRONOPOST	24,7 %

Catégories	Entreprises de transport routier de voyageurs	Gain réalisé
< 50 salariés	Sté Cars de Gascogne	10,6 %
< 250 salariés	SATAR	11,4 %
≥250 salariés	SAVAC	15 %

### Trophée de l'action la plus innovante

Le Trophée de l'action la plus innovante récompense les entreprises de transport ayant mis en œuvre une action ou combinaison d'actions innovante dans le cadre de la Charte Objectif CO<sub>2</sub>, laquelle a permis d'améliorer de manière significative son empreinte environnementale.

- Catégorie entreprise de transport routier de marchandises : MEGEVAND FRERES et SOTRADEL
- Catégorie entreprise de transport routier de voyageurs : Les Cars Faure

### Trophées de la collaboration entre une collectivité et son exploitant de transport urbain de voyageurs

Ces Trophées récompensent la collaboration entre les AOM (Autorités Organisatrices de la Mobilité) et les exploitants en transport urbain de voyageur. Les binômes récompensés se sont engagés conjointement dans une démarche d'évaluation, de management et de réduction de leurs émissions de GES à travers la signature commune d'une Charte Objectif CO<sub>2</sub> :

- Nantes Métropole et la SEMITAN
- La Roche-Sur-Yon agglomération et CITY
- Montpellier Métropole et la TAM

### Labels Objectif CO<sub>2</sub>

Les Labels Objectifs CO<sub>2</sub> récompensent les entreprises de transport les plus vertueuses ayant obtenu un haut niveau de performance énergétique et environnementale (GES).

44 entreprises ont reçus le Label Objectif CO<sub>2</sub>.

- 2015-2018 : DISTRITEC (77), GROUPE CHARLES ANDRE (26), PREMAT (91), RAUTUREAU (85), RUIZ ET FILS TRANSPORTS (11), SALVA (66), MGE (88), STAR'S SERVICE (93), TRANSPORTS BREGER ET CIE (53), TRANSPORTS JOURDAN (50), TRANSPORTS SERGE DERVAL (49), VIR (75), XPO LOGISTICS (69)

Porté par l'AFT, le programme d'accompagnement Objectif CO<sub>2</sub> bénéficie d'un financement de Total dans le cadre du dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie. Il est soutenu par l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie), le MEEM (Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer), et les organisations professionnelles du secteur.





- 2016-2019 : BERTHAUD (30), DUCARROZ Transports (38), MAUFFREY (88), ITD INTERNATIONAL TRANSPORT DOS SANTOS (94), LE CALVEZ (29), OLANO (64), REPUSSARD (72), SITRANS Logistique (28), SOCIETE MICHEL BOYER (48), SOTRADEL Transports (01), STEF Transport (75), TRANSPORTS CHARLON (34), TRANSPORTS DELQUIGNIES S.A. (59), TRANSPORTS MONTBRISONNAIS (42), TRANSPORTS P. MENDY (40), TRANSPORTS PEYSSON (34), TRANSPORTS THEVENET (03), TRATEL (78), TSA (62)
- 2017-2020 : A. ROULAUD ET FILS (87), KAPLAN (92), LACASSAGNE (33), LISS TRANSPORT (69), LM MEDINA (66), PROUHEZE PARADIS (48), TRANSPORTS P. MORTIGLIENGO (06), nT.M.F. TRANSPORTS (34), TRANS BAUS (66), TRANSPORTS QUÉRÉ (29), TRANSPORTS GENTES JACKY (30), TRANSPORTS AUTO BRUNIER (34)

### Qu'est-ce que le Programme Objectif CO<sub>2</sub> ?

Le Programme Objectif CO<sub>2</sub> a été lancé en mai 2016. Son objectif : réduire les émissions de GES et améliorer l'efficacité énergétique du transport routier, lequel représente plus de 84% des flux de marchandises et 87% des flux de voyageurs en France.

Les entreprises signataires s'engagent dans 2 démarches complémentaires et co-construites avec la profession :

- ➔ Une **démarche de progrès** qui s'appuie sur la **charte d'engagement volontaire « Objectif CO<sub>2</sub> »** visant à réduire sur 3 ans les émissions de GES au moyen d'un plan d'actions défini par chaque entreprise ;
- ➔ Une **démarche de performance**, récompensé par le **label Objectif CO<sub>2</sub>** attribué suite à un processus d'audit externe indépendant qui vérifie la fiabilité des données et l'atteinte du niveau de performance environnementale requis (GES).

Ce programme est géré opérationnellement par l'AFT et est soutenu par le MEEM (Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer) et l'ADEME, en collaboration étroite avec les organisations professionnelles du secteur (FNTR, FNTV, OTRE, TLF et UNOSTRA). L'AFT, en collaboration avec les acteurs locaux (ADEME, DREAL et organisations professionnelles) est mandatée pour mettre en œuvre un réseau de chargés de mission répartis sur le territoire pour accompagner les entreprises gratuitement tout au long de leur engagement dans la Charte et / ou pour l'obtention du Label. Les audits de labellisation font l'objet d'une aide financière en fonction de la taille de l'entreprise, apportée par l'AFT. Les conseillers ont également pour rôle de promouvoir le Programme Objectif CO<sub>2</sub> et de sensibiliser les entreprises de transport sur les enjeux environnementaux. Le Programme Objectif CO<sub>2</sub> bénéficie d'un financement de TOTAL, en tant qu'obligé, dans le cadre du dispositif des Certificats d'Economie d'Énergie (CEE).

### Bilan de cette première année

L'AFT, avec le soutien de l'ADEME, a pu en quelques mois seulement, sensibiliser plus de 3.300 entreprises aux enjeux environnementaux. Près de 900 d'entre elles ont pu bénéficier d'un accompagnement gratuit par les chargés de mission qui sont là pour les aider à évaluer leurs émissions de GES, établir un plan d'actions de réduction de ces émissions pour s'engager dans la Charte ou encore préparer l'audit de

Porté par l'AFT, le programme d'accompagnement Objectif CO<sub>2</sub> bénéficie d'un financement de Total dans le cadre du dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie. Il est soutenu par l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie), le MEEM (Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer), et les organisations professionnelles du secteur.





vérification dans le cadre du Label. L'AFT assure ses missions de gestionnaire du Programme à travers le traitement des dossiers de labellisation, le travail sur l'amélioration des outils proposés aux de la démarche ou encore la promotion du Programme pour mieux le faire connaître et reconnaître auprès des différents acteurs de la chaîne logistique, et ce en collaboration continue avec les différents partenaires du Programme : l'ADEME, le Ministère de l'Environnement de l'Énergie et de la Mer et les Organisation Professionnelles et l'Obligé Total.

### Le programme Objectif CO<sub>2</sub> en chiffres

- **1 325** entreprises signataires de la Charte d'engagement volontaires Objectif CO<sub>2</sub> depuis sa mise en place en 2009
- **1 118** entreprises du transport routier de marchandises et **207** entreprises de transport routier de voyageurs), soit environ **¼** du parc de véhicules lourds français
- Près de **400 000 tonnes** de GES évitées par an, soit plus de **1,6 million de tonnes** à fin 2016 depuis 2009
- **44** entreprises labellisées (qui représentent 34 641 salariés en France, 15 966 conducteurs impliqués, et 14 371 véhicules)

Pour en savoir plus sur la Charte et le Label « Objectif CO<sub>2</sub> », allez sur le site Internet [www.objectifco2.fr](http://www.objectifco2.fr)

#### Contact AFT :

Kévin BALVA - Chargé d'expertise technique Objectif CO<sub>2</sub>  
T. 01 42 12 50 43 P. 06 87 25 52 07  
[kevin.balva@aft-dev.com](mailto:kevin.balva@aft-dev.com)

Contact presse ADEME  
T. 01 58 47 81 28

[ademepresse@havas.com](mailto:ademepresse@havas.com)

Porté par l'AFT, le programme d'accompagnement Objectif CO<sub>2</sub> bénéficie d'un financement de Total dans le cadre du dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie. Il est soutenu par l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie), le MEEM (Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer), et les organisations professionnelles du secteur.

